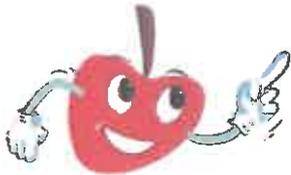


# QUESTIONNAIRE SUR LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit la **généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : particuliers, collectivités, professionnels, ...**

Dans le cadre de cette loi, la CCVPO engage une réflexion pour permettre à la majorité de son territoire d'y répondre positivement.



**Un biodéchet qu'est-ce que c'est ?** Le terme biodéchet regroupe les déchets non dangereux biodégradables comme les restes alimentaires, les épluchures, les feuilles mortes, ...

- Nombre de personnes dans votre foyer ? \_\_\_\_\_
- Avez-vous un jardin ou un terrain ?  oui  non
- Pratiquez-vous le compostage ?  oui  non
- Si oui, s'agit il ?  d'un composteur acquis auprès de la CCVPO  
 d'une fabrication personnelle ou d'un artisan  
 d'une acquisition dans un magasin  
 d'un compostage en tas
- Si non, pourquoi ?  manque de place  manque d'information  trop contraignant  autre: \_\_\_\_\_
- Seriez-vous prêt à nous partager votre expérience ?  oui  non
- Êtes-vous intéressé par l'acquisition d'un composteur ?  oui  non
- Souhaiteriez-vous un accompagnement pour la mise en place et le suivi ?  oui  non
- Que seriez-vous prêt à faire ?
  - installer un composteur
  - acquérir des animaux de basse cour pour leur donner les biodéchets
  - accepter une nouvelle hausse significative des impôts pour une nouvelle collecte
  - devenir référent compostage au sein de votre commune (formation possible)

Faites parvenir votre questionnaire soit à :  
CCVPO, Service déchets, 1 Place de la Liberté 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE,  
par mail à l'adresse suivante : [dechets@ccvpo.fr](mailto:dechets@ccvpo.fr) , à votre mairie.  
**Retour souhaité avant le 15/07/2023.**

Vos coordonnées :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_



Villeneuve l'Archevêque, jeudi 8 juin 2023

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Les politiques gouvernementales nous imposent des décisions qu'il nous faut appliquer sur nos territoires.

Si nous partageons l'idée qu'il est urgent que chacun prenne conscience que nous devons tous faire des efforts pour agir pour notre planète, nous n'approuvons pas les méthodes qui consistent à augmenter les taxes payées par les collectivités qui n'ont pas d'autres revenus que les impôts des contribuables.

L'objectif est de vous faire réduire la quantité de déchets produits. Pour cela, l'Etat a déjà et va continuer à augmenter considérablement la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui correspond, pour notre communauté de communes, à une partie du coût du traitement de nos ordures ménagères. Ces hausses successives nous ont imposé une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès 2023 malgré tous vos efforts pour trier vos emballages ménagers. Vos efforts n'ont pas été vains car ils ont permis de minimiser cette hausse.

Cependant, à partir du 1er janvier 2024, la loi nous imposera de gérer les biodéchets présents dans les ordures ménagères et qui ne devront plus y être à cette date. Afin que cela impacte à minima vos impôts tout en respectant la loi et en faisant un geste pour la planète, votre collectivité réfléchit à une gestion des biodéchets à la source qui serait la moins coûteuse possible mais qui nécessiterait votre implication.

En répondant au questionnaire au dos de ce courrier vous nous aiderez, à choisir le dispositif le plus adapté à notre territoire.

Nous vous remercions pour votre contribution et nous vous souhaitons de bons moments sur les nombreuses festivités organisées par nos villages.

*merci pour vos réponses Très bel été à tous.*

La Vice-présidente  
Mme Marie José ROCHÉ

Le Président  
M Sébastien KARCHER